

1

(N^o 255.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MAI 1849.

AUGMENTATION DE DROITS D'ENTRÉE SUR LES TABACS.

(Pétition des cultivateurs à Hensies, analysée dans la séance du 2 décembre 1848.)

Rapport fait, au nom de la commission permanente d'industrie (1), par M. Loos.

MESSIEURS,

Des habitants de la commune d'Hensies (Hainaut), demandent que les droits d'entrée sur les tabacs soient notablement majorés, afin de protéger plus efficacement la culture du tabac indigène dont on s'occupe dans cette commune.

La loi du 27 juin 1844 a élevé de fr. 2-50 à 10 francs. Les droits d'entrée sur les tabacs des États-Unis qui sont de tous les tabacs les moins imposés. Ce droit équivaut à peu près à 25 p. % de la valeur.

En dehors de beaucoup d'autres considérations, dans lesquelles votre commission croit qu'il serait inutile d'entrer pour le moment, il lui paraît qu'il ne peut y avoir lieu d'augmenter les droits d'entrée sur les tabacs, en vue de protéger la culture indigène. En effet, la culture d'aucun autre produit ne jouit d'une protection de tarif plus élevée; aller au delà serait manquer le but et peut-être ouvrir la porte à la fraude.

Il est d'ailleurs à remarquer qu'en 1844 le projet du Gouvernement proposait des droits sur la culture du tabac, et que cette proposition ayant été écartée par les Chambres, au lieu d'une charge, la culture du tabac indigène a reçu une augmentation de protection quatre fois plus élevée que celle qui existait alors.

(1) La commission est composée de MM. MANILIUS, *président*, LOOS, DAVID, CANS, LESOINNE, MOXHON, DUMONT et BRUNEAU.

La loi de 1844 n'a pas, au surplus, produit ce qu'on croyait pouvoir en attendre au point de vue fiscal, puisque les droits qui ont été *quadruplés*, n'ont donné, pour résultat, qu'un produit *double* de ceux obtenus sous l'influence du tarif précédent et, d'un autre côté, elle a eu pour conséquence de réduire singulièrement l'importance de notre marché de tabacs, qui était une véritable conquête faite depuis 1830 sur le commerce de la Hollande. Voici quelque renseignements à cet égard qui ont été présentés déjà dans une autre circonstance.

TABACS.

Mises en consommation.

DÉSIGNATION.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.
	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.
TABACS { non fabriqués	8,604,488	6,162,864	10,261,148	9,560,491	4,704,870	5,888,070	4,953,470	4,649,566	5,397,340
{ fabriqués....	84,848	78,150	109,641	89,128	106,528	68,084	64,242	83,422	50,862
TOTAL.....	8,689,503	6,241,014	10,370,789	9,649,619	4,811,398	5,956,154	4,997,712	4,732,988	5,448,202

Produits des droits d'entrée (principal et additionnels).

	Fr.								
TABACS { non fabriqués	192,022	208,196	312,278	288,768	250,602	454,291	621,330	582,250	682,303
{ fabriqués....	54,465	49,575	85,639	59,168	104,097	107,107	94,960	140,278	79,407
TOTAL.....	246,487	254,571	398,917	344,936	354,699	561,398	716,310	722,528	762,212

Par les considérations qui précèdent, votre commission vous propose de passer à l'ordre du jour sur la requête des habitants d'Hensies.

Le Rapporteur,
J.-FRANÇOIS LOOS.

Le Président,
F.-A. MANILIUS.